

Rektorat
Fabrikstrasse 2
CH-3012 Bern
T +41 31 309 20 11
rektorat@phbern.ch
www.phbern.ch

RAPPORT DE GESTION

2017

Approuvé le 10 avril 2018 par le conseil de l'école

Table des matières

1	Rétrospective	2
1.1	La PHBern dans son ensemble	2
1.1.1	Accréditation d'institution	2
1.1.2	Stratégie	2
1.1.3	Mandat de prestations 2014 à 2017	3
1.1.4	Conditions générales d'exploitation	3
1.2	Choix de thèmes prioritaires parmi les différents domaines de prestations	4
1.2.1	Visites dans les arrondissements d'inspection en enseignement spécialisé	4
1.2.2	Développement de la formation professionnelle pratique	4
1.2.3	Didactique des disciplines	5
1.2.4	Stage romand	6
1.2.5	<i>Lehrplan 21</i>	6
1.2.6	Médias et informatique	6
1.2.7	Programmes de recherche	7
1.2.8	Migration et exode	7
2	Perspectives	9
2.1	Mise en œuvre de la stratégie	9
2.2	Nouveau mandat de prestations	9
3	Données chiffrées et factuelles	10
3.1	Etudiants et étudiantes	10
3.2	Collaborateurs et collaboratrices	15
3.3	Coûts de formation par étudiant ou étudiante (équivalent plein temps)	18
3.4	Organes	20
4	Comptes annuels	22
4.1	Remarques relatives aux comptes annuels	22
4.2	Bilan	23
4.3	Compte de résultat	24
4.4	Tableau des flux de trésorerie	25
4.5	Tableau des fonds propres au 31.12.2017	26
4.6	Annexe	26
4.7	Rapport de l'organe de révision	40

1 Rétrospective

1.1 La PHBern dans son ensemble

En 2017, le nombre d'étudiants et d'étudiantes a une nouvelle fois légèrement augmenté (+1 %). Le 15 octobre 2017, 2558 étudiants et étudiantes étaient inscrits à la PHBern. La part d'étudiants et d'étudiantes extracantonaux s'élevait à 33 % (1 point de pourcentage de plus qu'à l'exercice précédent). Passée de 68 % en octobre 2016 à 64 % en octobre 2017, la part des étudiants et étudiantes ayant suivi le cursus gymnasial a marqué un recul, tandis qu'augmentait celle des étudiants et étudiantes titulaires d'une maturité professionnelle (+1 point de pourcentage) ou spécialisée (+2 points). Il est frappant de constater que, aussi bien dans la filière d'études des degrés préscolaire et primaire que dans celle du degré secondaire I, la proportion d'étudiants hommes titulaires d'une maturité professionnelle (39 %) ou d'un certificat fédéral de capacité (37 %) est nettement plus élevée que celle des étudiants de sexe masculin au bénéfice d'une maturité gymnasiale (32 %). Entre le 1^{er} août 2016 et le 31 juillet 2017, 776 diplômes ont été décernés. Au cours de la même période, 24 528 heures de formation continue et de conseil ont été fournies. D'autres données statistiques sont présentées au chapitre 3 du présent rapport.

1.1.1 Accréditation d'institution

Le 29 septembre 2017, la PHBern a été accréditée en tant que haute école pédagogique. Il ressort du rapport d'accréditation que les experts et expertes, coordonnés par l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), ont jugé que la PHBern était une haute école capable d'autocritique, dont l'attitude ouverte était en accord avec les exigences qui se posent à une organisation apprenante. Le groupe d'experts et d'expertes a conclu que la PHBern disposait d'un système d'assurance qualité (AQ) fiable et adapté. En plus de relever les points forts de ce système, le groupe a accompagné la décision d'accréditation des trois points de développement qui suivent, assortis de trois conditions :

- Les tâches et compétences des responsables d'AQ dans les unités organisationnelles doivent être définies en tenant compte du système d'AQ de la PHBern. Un échange structuré et formalisé entre tous les responsables d'AQ doit être établi.
- La PHBern prend des mesures pour que les associations des enseignants et enseignantes, du corps intermédiaire, du personnel administratif et des services ainsi que des étudiants et étudiantes participent à la conception et au développement des contenus des projets et qu'elles puissent se forger une opinion sur les affaires en cours, pour permettre à leurs représentants et représentantes dans les différentes instances de participer aux décisions.
- La PHBern complète son système d'AQ par un ou plusieurs processus lui permettant de fixer puis de mettre en œuvre des objectifs qualitatifs applicables à la mobilité des étudiants et étudiantes et des enseignants et enseignantes.

La PHBern est l'une des premières hautes écoles pédagogiques à recevoir ce label national de qualité.

1.1.2 Stratégie

A l'issue de la période stratégique 2014-2017, le conseil de l'école et la direction de la PHBern ont jugé que cinq des six objectifs étaient atteints. Seul l'objectif 4 n'a pu être atteint que partiellement (selon cet objectif, la PHBern doit disposer d'une base de financement lui assurant de pouvoir continuer à fournir une offre complète et de qualité). Dans le domaine de prestations *Recherche, développement et évaluation*, la PHBern est néanmoins parvenue à obtenir davantage de fonds de tiers, notamment auprès du Fonds national suisse de la recherche scientifique pour des projets de recherche et auprès de la Confédération, de cantons, de fondations et d'autres organismes pour la recherche sur mandat, la recherche concomitante ou encore le développement de matériel didactique.

En octobre 2017, le conseil de l'école a décidé de la nouvelle stratégie 2018-2025 :

Vision

La PHBern détermine l'école du futur : innovante, connectée et souple.

Objectifs stratégiques 2018-2025

- La PHBern exploite les possibilités offertes par la numérisation de manière proactive.
- La PHBern se distingue par son expertise dans la problématique de l'hétérogénéité et de l'inclusion.
- La PHBern permet aux étudiants et étudiantes et aux personnes qui suivent une formation continue d'atteindre leurs objectifs de manière individualisée et souple.
- Grâce à l'excellence de sa recherche, la PHBern favorise la qualité de l'école et de l'enseignement.
- La PHBern s'impose dans toutes les didactiques des disciplines par son interdisciplinarité.

Le personnel dirigeant, les associations et les écoles partenaires de la PHBern ont été impliqués dans le processus de développement de la nouvelle stratégie.

La stratégie vise à assurer la pérennité de la PHBern et la qualité des prestations offertes. Elle traite du futur de l'institution et des questions importantes pour sa pérennité qui se posent par rapport à l'évolution de l'environnement, au domaine de ses ressources propres et aux attentes et besoins des groupes concernés. Elle décrit la perspective pluriannuelle de la PHBern et sert de base transparente et contraignante pour le développement de toute l'institution.

1.1.3 Mandat de prestations 2014 à 2017

Durant la période du mandat de prestations 2014 à 2017, le *Lehrplan 21* a occupé une grande place. Il sera introduit dans le canton de Berne de manière échelonnée à partir du 1^{er} août 2018. Par ses offres ciblées de formation initiale et continue du personnel enseignant, la PHBern apporte une importante contribution au bon déroulement de cette introduction. Les séances de lancement organisées durant l'année d'études 2015-2016 pour les directions d'école et le corps enseignant et menées en collaboration avec la Direction de l'instruction publique (INS) ont été bien accueillies. Les formations continues relatives au *Lehrplan 21* ont démarré en automne 2016. Les principaux éléments issus du mandat de prestations 2014 à 2017 sont les suivants :

- Le passage au nouveau système de subventionnement et l'introduction du système de planification des ressources et de gestion SAP peuvent être qualifiés de réussite.
- Les mesures d'économies décidées par le Grand Conseil dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS) ont pu être mises en œuvre dans le délai fixé au 31 décembre 2017.
- Les coûts moyens par étudiant/étudiante restent dans l'ensemble inférieurs à la moyenne suisse.
- Avec le nouveau site vonRoll, la PHBern dispose d'une infrastructure moderne qui est appréciée et utilisée avec plaisir par les étudiants et étudiantes et par le personnel.

Dans son rapport du 4 avril 2017, l'INS prend position sur le rapport sur la mise en œuvre du mandat de prestations. Son résumé est très positif, puisqu'elle écrit, en substance, qu'elle estime que la PHBern remplit intégralement et dans une excellente qualité la mission qui lui est conférée sur la base des dispositions légales et du mandat de prestations.

1.1.4 Conditions générales d'exploitation

Au cours de l'exercice sous revue, il a encore été constaté que le potentiel de synergies qui existe entre les formations de base et la formation continue ne peut toujours pas, pour le moment, être exploité, en raison de la distance entre les différents sites. Il s'impose donc à moyen terme de regrouper tous les sites à la Länggasse, pour autant qu'un emplacement approprié puisse être trouvé.

Dans l'ensemble, les conditions générales d'exploitation de la PHBern se sont nettement améliorées au cours des dernières années. Suite à l'entrée en service de la Maison de la musique à la hintere Länggasse au semestre de printemps 2018, la PHBern dispose dorénavant d'une infrastructure moderne et attrayante qui couvre les besoins actuels.

Il faut cependant relever que la disponibilité des salles spéciales pourrait s'avérer insuffisante si le nombre de nouvelles immatriculations devait continuer à augmenter au cours des prochaines années. Cette insuffisance de capacité pourrait également survenir en cas d'élargissement de l'offre dans les domaines de la didactique des disciplines, des STIM et de la relève.

1.2 Choix de thèmes prioritaires parmi les différents domaines de prestations

1.2.1 Visites dans les arrondissements d'inspection en enseignement spécialisé

Au printemps 2017, à l'occasion des conférences organisées dans les arrondissements d'inspection, la PHBern a de nouveau saisi l'occasion d'échanger avec les directeurs et directrices d'école ainsi qu'avec les membres des commissions scolaires du canton de Berne sur des questions d'actualité en lien avec la pratique scolaire. Ces conférences portaient cette fois-ci sur l'enseignement spécialisé, les défis qu'il pose à la PHBern et les approches adoptées par la haute école. Elles ont notamment permis de présenter les offres de formation initiale et de formation continue de la PHBern dans ce domaine, mais aussi de discuter des défis rencontrés actuellement en milieu scolaire et des approches possibles pour y faire face.

Dans de nombreuses régions, la pénurie de spécialistes dans ce domaine est nettement perceptible. Les écoles ont de la peine à recruter, même pour des remplacements. Consciente de cette situation, la PHBern réagit à différents niveaux. Le nouveau plan d'études de l'Institut de pédagogie curative entrera ainsi en vigueur à l'été 2018. Il permet d'accomplir les études de manière souple et individualisée. Le volume d'études a en outre été réduit d'un huitième. Enfin, les conditions d'admission ont été adaptées. En juin 2017, le Grand Conseil a approuvé à une nette majorité un changement de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91). En assouplissant les conditions d'admission, le canton de Berne reprend les critères de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et s'adapte à la norme suisse. Selon ces conditions d'admission assouplies, les titulaires d'un diplôme de logopédie, d'ergothérapie ou de psychomotricité ou d'un bachelor dans un domaine apparenté, comme les sciences de l'éducation, la pédagogie sociale, la pédagogie spécialisée ou la psychologie, sont admis aux études.

Les directions d'école et les membres des commissions scolaires saluent l'amélioration des conditions d'études et reconnaissent que l'assouplissement des conditions d'admission constitue un atout. Ils expriment quelques réserves face au raccourcissement des études d'enseignement spécialisé. Pourtant, comme les étudiants et étudiantes ont déjà acquis de nombreuses compétences durant leur cursus en bachelor, du fait des études individualisées et flexibilisées et du renforcement de la formation professionnelle pratique, il n'y a pas lieu de craindre de diminution de la qualité.

La PHBern suppose que les différentes mesures prises contribueront à motiver davantage de personnes à opter pour des études en enseignement spécialisé. De plus, les directions d'école et les membres des commissions scolaires reconnaissent le grand attrait du master S1+, qui permet aux étudiants et étudiantes en filière ordinaire pour le degré secondaire I d'obtenir le master S1, orientation Enseignement spécialisé. Cette formation est donnée en étroite collaboration avec l'Institut de pédagogie curative.

1.2.2 Développement de la formation professionnelle pratique

Durant l'année d'études 2016-2017, l'Institut des degrés préscolaire et primaire a développé la collaboration avec les écoles partenaires. Dans le cadre d'un projet pilote, l'Institut a offert aux formateurs et

formatrices en établissement la possibilité, en cours de stage, de se consacrer de façon intensive à un thème en lien avec le stage durant une demi-journée. Ils ont notamment échangé avec des spécialistes de l'Institut sur l'évaluation des stages ou sur l'observation de l'enseignement donné.

Le projet « Kooperation im Praktikum » portant sur la coopération durant les stages, mené conjointement avec l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Berne, s'est poursuivi. Des bases ont été développées pour deux thèmes en lien avec la coopération. D'une part, les conditions de la réussite de l'enseignement en tandem ont été analysées. D'autre part, une nouvelle forme de discussion autour de l'enseignement entre formateurs et formatrices en établissement et étudiants et étudiantes a été développée. Ce dialogue procédural sur l'enseignement s'appuie sur l'apprentissage des élèves pour planifier la suite du cours.

Le stage 3 nouvellement conçu a eu lieu pour la première fois à l'Institut du degré secondaire I. Aussi appelé stage de longue durée ou stage semestriel, ce stage est le premier d'une durée de six mois proposé en Suisse. Il permet aux étudiants et étudiantes de se confronter de manière intensive aux tâches de l'enseignant durant une vingtaine de semaines de scolarité. En 2017, il a été effectué par 115 étudiants et étudiantes, en général durant leur dernier semestre de bachelor.

Le profil du stage 4, le premier stage de master, a été affiné. Ce stage a désormais pour vocation de permettre à l'étudiant ou à l'étudiante de combler des lacunes individuelles et d'acquérir des compétences dans les champs d'action dans lesquels il ou elle perçoit encore du potentiel d'amélioration. Le stage 4 dans sa nouvelle forme est mis en œuvre à partir de l'année d'études 2017-2018. Les deux stages 3 et 4 peuvent être réalisés en cours d'emploi.

1.2.3 Didactique des disciplines

Les didactiques des disciplines sont des sciences jeunes, apparues en Suisse seulement au cours des années 1990, avant de s'imposer durant les années 2000 au moment de la création des hautes écoles pédagogiques. Si elles constituent aujourd'hui des disciplines scientifiques reconnues, les offres correspondantes de qualification font encore largement défaut. Pour remédier à la situation, la PHBern propose, conjointement avec des hautes écoles partenaires, deux nouvelles filières de master, en plus de la filière de master en didactique des disciplines, orientation Sport, déjà en place.

La filière de master en didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives textiles – Design » permet une approche en profondeur de la didactique de ces disciplines. Le partenaire de ce projet est la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Les études se déroulent dans les deux établissements. Les domaines professionnels possibles pour les futurs diplômés et diplômées sont des activités d'enseignement et de recherche dans le domaine au sein d'une haute école pédagogique ou des activités dans la pédagogie muséale et dans d'autres domaines apparentés. Le cursus a démarré à l'automne 2017 avec 8 personnes.

A partir de l'automne 2018, la PHBern propose, avec la haute école pédagogique de Lucerne et en collaboration avec l'Université de Berne, la filière de master en didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable ». Les contenus relevant des sciences naturelles et des sciences sociales y seront étudiés de manière approfondie, tout comme des questions de société importantes, avec le développement durable pour idée maîtresse. Les perspectives professionnelles sont des activités d'enseignement et de recherche dans une haute école pédagogique ou dans le domaine de l'éducation au développement durable (EDD) dans d'autres hautes écoles ou dans des lieux extrascolaires (tels les parcs naturels ou les musées).

La Confédération contribue financièrement à ces deux nouvelles filières de master. En effet, l'article 59 de la loi du 30 septembre 2011 sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE ; RS 414.20) prévoit que la Confédération s'associe pour moitié à des projets communs pour autant que les hautes écoles fournissent l'autre moitié. En 2014, la Conférence des recteurs des universités suisses (aujourd'hui swissuniversities, Chambre des hautes écoles universitaires) a déposé une demande en ce sens, qui a été acceptée. Presque toutes les hautes écoles pédagogiques de Suisse se sont associées à des projets de développement des didactiques des disciplines scientifiques.

S'agissant des projets de la PHBern, la Confédération a versé environ 470 000 francs en 2017, et la PHBern environ 600 000 francs.

La première filière de didactique des disciplines que la PHBern propose depuis deux ans est maintenant bien établie. Il s'agit du master en didactique des disciplines, orientation Sport, réalisé avec

l'Université de Berne. Seize étudiants et étudiantes y sont actuellement immatriculés, dont une moitié a suivi un parcours dans les sciences sportives et l'autre moitié en pédagogie.

1.2.4 Stage romand

Outre la formation de base obligatoire dans la discipline du français, les étudiants et étudiantes doivent suivre une « expérience de mobilité » dans un environnement francophone en lien avec leur formation. Le stage romand nouvellement conçu représente une des trois variantes pour ce faire. Il permet aux stagiaires 'de pratique la langue dans une région francophone. D'une durée de trois semaines, il vient s'ajouter aux autres stages. Avec l'appui de formateurs et de formatrices en établissement francophones, les étudiants et étudiantes enseignent en français durant 60 heures de stage. Pour la première édition du stage sous sa nouvelle forme, en juin 2017, environ la moitié des étudiants et étudiantes de l'année d'études concernée s'est inscrite, soit 120 personnes.

1.2.5 *Lehrplan 21*

Le *Lehrplan 21* sera appliqué dans les écoles du canton de Berne à partir d'août 2018. Les formations de base ont introduit le *Lehrplan 21* dans leurs programmes dès 2013. En août 2016, les premiers enseignants et enseignantes formés à la PHBern selon le *Lehrplan 21* ont commencé à enseigner. En raison du lancement prochain de ce plan, le nombre d'heures de formation continue a pratiquement doublé à la PHBern. Les offres de la PHBern apportent un soutien aux enseignants et enseignantes, aux responsables des domaines disciplinaires, aux responsables des cycles et aux directions d'école. Les directeurs et directrices reçoivent des instruments et une formation continue sur les sujets de la planification et de la structuration. Les responsables des domaines disciplinaires et les responsables des cycles ont la possibilité de suivre des formations continues facultatives pour se préparer à leurs activités. En leur offrant un accompagnement dans la didactique des disciplines, les enseignants et enseignantes de la PHBern apportent aux enseignants et enseignantes un soutien à la mise en pratique et à la réflexion autour de l'enseignement orienté sur les compétences. Ils développent aussi des offres spécifiques pour des parties du plan d'études comportant des nouveautés relativement importantes, comme dans le module Médias et informatique ou dans le domaine disciplinaire Wirtschaft, Arbeit, Haushalt (Economie, travail, arts ménagers).

1.2.6 Médias et informatique

Le *Lehrplan 21* accorde une grande place au nouveau module Médias et informatique, doté dans le canton de Berne d'une leçon hebdomadaire pour les 7^e à 11^e années scolaires. La thématique des médias et de l'informatique revêt une grande importance tant dans les formations initiales que dans les formations continues de la PHBern.

Pour répondre aux exigences posées par le *Lehrplan 21* dans le domaine des médias et de l'informatique, l'Institut des degrés préscolaire et primaire a perfectionné deux formations existantes et en a créé une nouvelle, appelée « Medien und Informatik II : Moduldidaktik ». Cette dernière est obligatoire au 6^e semestre pour les étudiants et étudiantes de l'orientation Deuxième cycle primaire. Les étudiants et étudiantes de l'orientation Premier cycle primaire peuvent y participer à titre optionnel. L'accent est mis sur des conceptions didactiques relatives à l'application du module Médias et informatique dans les 7^e et 8^e années scolaires. Cette formation nouvellement conçue a commencé au semestre de printemps 2017. Ainsi, les étudiants et étudiantes de l'orientation Deuxième cycle primaire qui ont achevé leur formation depuis l'été 2017 peuvent enseigner le nouveau module Médias et informatique.

Ce nouveau module est introduit dans la filière de bachelor du degré secondaire I à partir de l'année d'études 2017-2018. Il compte 8 crédits ECTS et doit être suivi par tous les étudiants et étudiantes. Il se compose de trois volets :

- Médias

- Programmation
- Projet Médias et informatique

Le contrôle des prestations relatives au module est axé sur les besoins de la pratique professionnelle. Durant leur semestre de stage, les étudiants et étudiantes peuvent en outre tester certains projets informatiques. Leurs observations sont ensuite reprises et développées dans le cadre du master, sous forme de modules optionnels ou de modules d'approfondissement comme « Apprendre et enseigner à l'aide des médias et de la technologie » (Lernen und Lehren mit Medien und Technologien).

Avant de pouvoir adapter la formation dispensée à l'Institut du degré secondaire II, il faut attendre le retour d'expérience de l'école obligatoire. L'offre prévue d'un enseignement obligatoire de l'informatique au niveau du gymnase aura des incidences importantes pour cet institut.

Depuis l'automne 2016, l'Institut de formation continue et de formation aux médias propose des cours d'une semaine pour le module Médias et informatique. Trois jours y sont consacrés à l'utilisation des médias et deux jours aux bases de l'informatique. Des offres plus courtes sur différents thèmes du domaine Médias et informatique sont également disponibles depuis février 2017.

1.2.7 Programmes de recherche

A la PHBern, les projets du domaine de la recherche et du développement sont subordonnés soit à l'un des sept programmes prioritaires soit au programme de recherche ouvert. Les projets portent tous sur des thèmes scientifiques et sociétaux actuels tout en se rattachant à la mission centrale et à la stratégie de la PHBern dans le domaine de prestations *Recherche, développement et évaluation*. Les connaissances recueillies sont intégrées dans la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes et contribuent ainsi à la qualité de l'école et de l'enseignement. Elles sont en outre transmises aux acteurs et actrices de l'école dans le cadre de différentes manifestations et de diverses publications.

Les programmes prioritaires regroupent des projets de recherche et de développement relevant de thématiques similaires. Les personnes dirigeant un programme sont responsables de la mise sur pied de projets de recherche thématiques et de l'obtention de ressources pour la recherche, notamment des fonds de tiers, ainsi que de la promotion de la relève scientifique. Elles sont également responsables de l'orientation stratégique ainsi que de l'instauration et du développement de coopérations nationales, internationales et internes à la PHBern. Ces coopérations peuvent prendre la forme d'exposés d'orateurs et d'oratrices invités à la PHBern, de colloques nationaux et internationaux ou encore de publications. Elles s'adressent tant à la communauté scientifique qu'au public intéressé.

Les sept programmes prioritaires suivants sont menés à la PHBern :

- biographies professionnelles et professionnalisation des enseignants et enseignantes
- gouvernance dans le système scolaire
- formation inclusive
- l'enseignement orienté vers les compétences
- migration, mobilité et l'éducation à la citoyenneté mondiale
- réussite à l'école et en formation
- l'interaction sociale en contexte pédagogique

Le programme ouvert regroupe à la fois des études menées sur mandat, des projets de qualification (thèses) et des projets de recherche et de développement ne présentant de lien explicite avec aucun des programmes prioritaires. Le programme n'ayant pas de limite thématique, il laisse le champ libre à de nouvelles orientations de recherche, offrant ainsi un potentiel d'innovation.

Les objectifs et les tâches de la recherche, ainsi que le contenu des programmes prioritaires et du programme ouvert sont expliqués dans de courtes vidéos (en allemand) sur la page www.phbern.ch/forschung-und-evaluation.

1.2.8 Migration et exode

Pour soutenir au mieux les écoles dans l'intégration des enfants migrants, la PHBern traite les thèmes de la migration et de l'exil à différents niveaux. L'Institut de formation continue et de formation aux mé-

dias soutient les enseignants et enseignantes en leur proposant différentes formations continues en lien avec l'intégration d'enfants migrants :

- Le CAS consacré à l'allemand deuxième langue (« Deutsch als Zweitsprache ») initie les participants et participantes aux bases didactiques et méthodologiques de l'acquisition d'une deuxième langue. Les cours menant au certificat sont notamment consacrés à la réflexion sur l'appartenance culturelle et à l'acquisition de compétences en communication transculturelle. Les autres points forts sont la didactique de l'acquisition d'une langue ainsi que le diagnostic et le soutien. Ce cours, qui s'adresse aux enseignants et enseignantes de tous les degrés, compte 450 heures, dont 270 de travail personnel et de contrôle des prestations.
- Durant les 6 heures du cours de base consacré au comportement avec de jeunes traumatisés (« Umgang mit traumatisierten Jugendlichen »), les participants et participantes apprennent à reconnaître différents signes indiquant une expérience traumatique. Sur cette base sont ensuite discutées des questions relatives au travail avec les parents et à la collaboration avec des institutions.

En collaboration avec le centre pour les projets de formation internationaux (Zentrum für Internationale Bildungsprojekte) de la haute école pédagogique de Zurich, la PHBern a lancé durant l'année sous revue le projet « START – Kompetenzen sichtbar machen », sur la mise en évidence des compétences. L'objectif est d'élaborer un support d'enseignement, destiné avant tout aux personnes mineures non accompagnées et aux jeunes adultes ayant vécu l'exode et/ou la migration. Conçu en modules, ce support vient soutenir les jeunes migrants et migrantes dans leur acquisition de la langue et le choix d'une orientation professionnelle. Il s'agit de s'appuyer sur les compétences existantes pour les aider à élaborer une perspective d'avenir dans leur nouvel environnement. Le manuel est accompagné d'un commentaire didactique destiné aux pédagogues, d'une conception de formation continue et de matériel électronique. Le projet START est développé en collaboration avec des spécialistes en pédagogie sociale et avec des enseignants et enseignantes et des élèves du centre Bäregg, qui est compétent dans le canton de Berne pour l'accueil des réfugiés et réfugiées mineurs. La participation de la PHBern est assurée par des enseignants et enseignantes de l'Institut du degré secondaire I et de l'Institut de pédagogie curative. Ce projet est financé par les deux hautes écoles participantes, par des fondations privées et par le Secrétariat d'Etat aux migrations. La parution du support d'enseignement est prévue en mai 2018.

2 Perspectives

2.1 Mise en œuvre de la stratégie

La PHBern est confrontée à une série de défis, au nombre desquels figurent notamment la numérisation, les changements démographiques, l'inclusion et l'hétérogénéité, l'individualisation et la flexibilisation des offres ainsi que la création de nouveaux centres de didactique des disciplines. Pour y faire face de la meilleure manière, elle a élaboré la nouvelle vision et la stratégie 2018-2025 en incluant ces thématiques (cf. chapitre 1.1.2).

Compte tenu de son horizon temporel de huit ans, la stratégie est mise en œuvre par une planification en continu, qui consiste à suivre l'évolution de chaque programme ou projet pour mettre à jour et concrétiser systématiquement les plans prévus. Analyser et adapter régulièrement les plans prévus permet d'agir avec plus de précision et d'adapter la planification. Il est ainsi possible de réagir en souplesse aux évolutions de la société.

2.2 Nouveau mandat de prestations

En 2017, un nouveau mandat de prestations a été élaboré pour la période 2018 à 2021. Adopté par le Conseil-exécutif le 6 décembre 2017, ce mandat s'appuie sur le précédent et sur les enseignements qui en ont été tirés (voir le chap. 1.1.3). Les priorités suivantes ont été définies pour la période de prestations 2018 à 2021 :

- Développement de l'enseignement (formation initiale et continue) et des prestations prenant en compte l'hétérogénéité croissante des étudiants et étudiantes, des personnes suivant les formations continues et de la clientèle.
- Maintien des effectifs des étudiants et étudiantes au minimum à leur niveau actuel (y c. ceux des étudiants et étudiantes extracantonaux).
- Développement des offres prenant en compte l'importance croissante du thème des médias et de l'informatique et de celui de la numérisation de la société.
- Intégration de thèmes STIM (sciences expérimentales, technique, informatique et mathématiques) dans tous les domaines de prestations.
- Encouragement de la recherche appliquée et du développement, ainsi que de l'obtention de fonds de tiers.
- Création de centres de didactique des disciplines pour la promotion de la relève scientifique dans les disciplines didactiques correspondantes.
- Gestion systématique de la qualité et engagement efficace des moyens.

La Direction de l'instruction publique définit également tous les quatre ans un mandat de prestations détaillé portant sur la formation continue et sur les services. Si nécessaire, ce mandat peut aussi être adapté chaque année. Ce mandat de prestations a lui aussi été adopté pour la période 2018 à 2021.

3 Données chiffrées et factuelles

3.1 Etudiants et étudiantes

Vue d'ensemble I : étudiants et étudiantes dans les formations de base par filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et d'étudiantes étrangers et extracantonaux

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part d'étrangers			Part extracantonale		
	SA17	SA16	Δ	SA17	SA16	Δ	SA17	SA16	Δ	SA17	SA16	Δ
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire (bachelor)	774	732	6 %	84 %	84 %	0 %	5 %	3 %	2 %	33 %	32 %	1 %
VUS (école enfantine à 4 ^e année scolaire)	254	251	1 %	96 %	96 %	0 %	6 %	4 %	2 %	30 %	32 %	-2 %
MS/MST (5 ^e à 8 ^e année scolaire)	520	479	9 %	78 %	78 %	0 %	4 %	3 %	1 %	34 %	32 %	2 %
V-6 (école enfantine à 8 ^e année scolaire) ¹	0	2	-100 %	0 %	50 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	50 %	0 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme complet)	875	839	4 %	54 %	56 %	-2 %	4 %	4 %	0 %	30 %	29 %	0 %
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	513	472	9 %	51 %	51 %	-1 %	6 %	5 %	1 %	31 %	31 %	0 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education ²	307	301	2 %	55 %	58 %	-3 %	2 %	3 %	-1 %	26 %	25 %	1 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation Enseignement spécialisé) ²	28	33	-15 %	79 %	76 %	3 %	0 %	3 %	-3 %	25 %	21 %	4 %
Master degré supérieur dans le prolongement du bachelor degrés préscolaire et primaire	20	24	-17 %	80 %	88 %	-8 %	5 %	8 %	-3 %	65 %	71 %	-6 %
Master degré supérieur pour brevet d'enseignement selon l'ancien droit	5	6	-17 %	80 %	83 %	-3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Master pour l'enseignement dans les écoles préparant à la maturité (nouveau depuis le SA16)	2	3	-33 %	50 %	67 %	-17 %	0 %	33 %	-33 %	50 %	50 %	0 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme spécifique par discipline)³	86	102	-16 %	42 %	49 %	-7 %	14 %	12 %	2 %	14 %	8 %	6 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire II^{4, 5}	346	394	-12 %	53 %	53 %	0 %	5 %	7 %	-2 %	56 %	58 %	-2 %
Diplôme discipline unique	57	88	-35 %	63 %	51 %	12 %	5 %	6 %	-1 %	63 %	59 %	4 %
Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle	93	81	15 %	49 %	56 %	-6 %	5 %	9 %	-4 %	54 %	52 %	2 %
Diplôme double discipline	62	85	-27 %	47 %	48 %	-1 %	5 %	6 %	-1 %	63 %	66 %	-3 %
Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle	134	140	-4 %	53 %	54 %	-1 %	4 %	7 %	-3 %	51 %	56 %	-5 %
Diplôme en enseignement spécialisé (master)	226	227	0 %	91 %	88 %	3 %	6 %	4 %	2 %	31 %	28 %	3 %

Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire NMS (bachelor)	251	229	10 %	88 %	89 %	0 %	4 %	3 %	1 %	20 %	14 %	6 %
Total	2558	2523	1 %	69 %	69 %	0 %	5 %	5 %	0 %	33 %	32 %	1 %

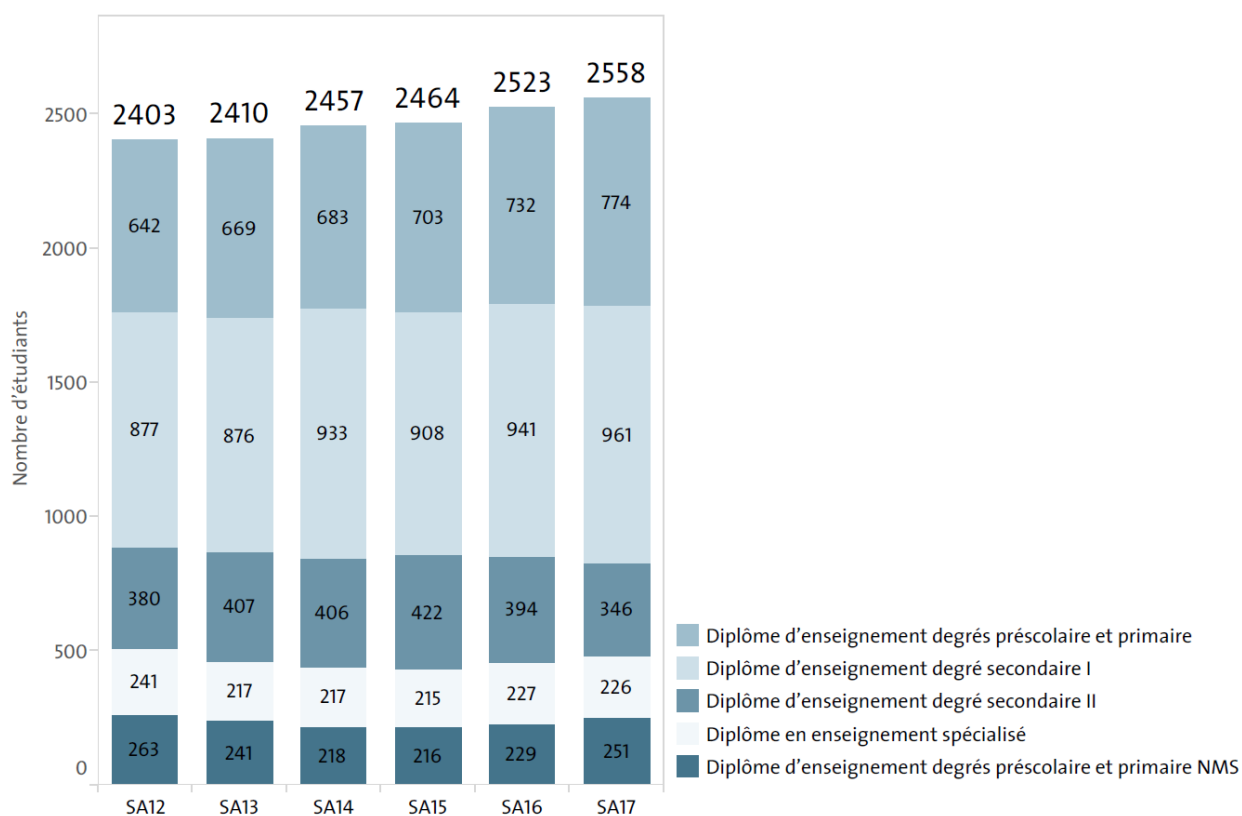
Jours de référence : 15 octobre 2017, 15 octobre 2016

Vue d'ensemble II : étudiants et étudiantes dans les formations additionnelles et complémentaires selon la filière d'études et part de femmes

	Total étudiant-e-s			Part de femmes		
	SA17	SA16	Δ	SA17	SA16	Δ
Elargissement discipline degrés préscolaire et primaire	1	0	0 %	100 %	0 %	100 %
Diplôme additionnel discipline degré secondaire I	3	4	-25 %	67 %	50 %	17 %
Diplôme additionnel discipline degré secondaire II	3	1	300 %	0 %	100 %	-100 %
Diplôme additionnel discipline degré secondaire II sans qualification en pédagogie professionnelle	2	0		0 %	0 %	0 %
Diplôme additionnel discipline degré secondaire II avec qualification en pédagogie professionnelle	1	1	0 %	0 %	100 %	-100 %
Total	7	5	40 %	43 %	60 %	-17 %

Jours de référence : 15 octobre 2017, 15 octobre 2016

Vue d'ensemble III : évolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes dans les formations de base en fonction du diplôme



Vue d'ensemble IV : nouveaux étudiants et étudiantes dans les formations de base par filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et d'étudiantes extracantonaux et pourcentage par rapport au total

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part étudiant-e-s extracantonaux			Total en %		
	SA17	SA16	Δ	SA17	SA16	Δ	SA17	SA16	Δ	SA17	SA16	Δ
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire (bachelor)	256	250	2 %	84 %	82 %	2 %	29 %	33 %	-4 %	31 %	30 %	1 %
VUS (école enfantine à 4 ^e année scolaire)	80	90	-11 %	94 %	99 %	-5 %	21 %	32 %	-11 %	10 %	11 %	-1 %
MS/MST (5 ^e à 8 ^e année scolaire)	176	160	10 %	80 %	73 %	8 %	33 %	34 %	-1 %	21 %	19 %	2 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme complet)	294	293	0 %	50 %	56 %	-6 %	33 %	26 %	7 %	35 %	35 %	0 %
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	189	185	2 %	49 %	52 %	-3 %	32 %	27 %	5 %	23 %	22 %	1 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education ²	93	86	8 %	51 %	60 %	-10 %	33 %	22 %	11 %	11 %	10 %	1 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation enseignement spécialisé)	6	12	-50 %	83 %	83 %	0 %	33 %	17 %	17 %	<1 %	1 %	<1 %
Master degré supérieur dans le prolongement du bachelor degrés préscolaire et primaire	5	6	-17 %	60 %	100 %	-40 %	60 %	50 %	10 %	<1 %	<1 %	<1 %
Master degré supérieur pour brevet d'enseignement selon l'ancien droit	1	1	0 %	100 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	<1 %	<1 %	<1 %
Master pour l'enseignement dans les écoles préparant à la maturité (nouveau depuis le SA16)	0	3	-100 %	0 %	67 %	-67 %	0 %	33 %	-33 %	0 %	<1 %	<1 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme spécifique par discipline)³	31	39	-21 %	32 %	56 %	-24 %	23 %	8 %	15 %	4 %	5 %	-1 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire II^{4, 5}	107	118	-9 %	54 %	55 %	-1 %	52 %	58 %	-5 %	13 %	14 %	-1 %
Diplôme discipline unique	12	29	-59 %	58 %	52 %	7 %	58 %	69 %	-11 %	1 %	4 %	-3 %
Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle	31	28	11 %	55 %	57 %	-2 %	52 %	46 %	5 %	4 %	3 %	1 %
Diplôme double discipline	20	26	-23 %	35 %	54 %	-19 %	55 %	62 %	-7 %	2 %	3 %	-1 %
Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle	44	35	26 %	61 %	57 %	4 %	50 %	54 %	-4 %	5 %	4 %	1 %
Diplôme en enseignement spécialisé (master)	65	60	8 %	88 %	90 %	-2 %	32 %	33 %	-1 %	8 %	7 %	1 %
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire NMS (bachelor)	85	79	8 %	87 %	86 %	1 %	33 %	6 %	27 %	10 %	9 %	1 %
Total	838	839	0 %	67 %	69 %	-2 %	33 %	31 %	2 %	100 %	100 %	0 %

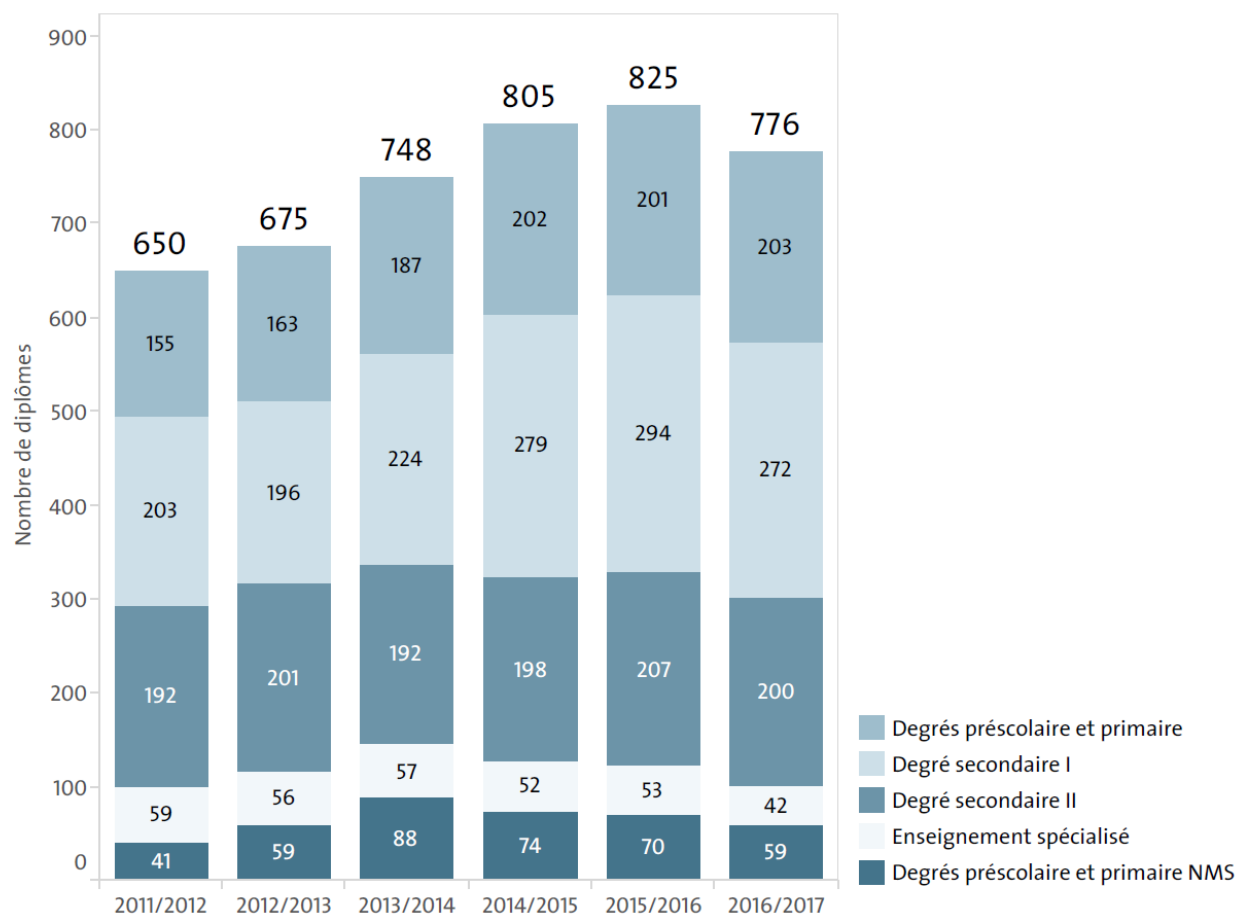
Jours de référence : 15 octobre 2017, 15 octobre 2016

Vue d'ensemble V : nombre de diplômes décernés dans les formations de base

	Femmes	Hommes	Total
Degrés préscolaire et primaire	173	30	203
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	162	30	192
Diplôme additionnel	11	0	11
Degré secondaire I	157	115	272
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education (sans diplôme d'enseignement)	83	54	137
Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I avec Master of Arts PHBern in Secondary Education	63	49	112
Diplôme spécialisé par discipline	9	12	21
Diplôme additionnel	2	0	2
Degré secondaire II	113	87	200
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité	46	47	93
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	63	36	99
Diplôme additionnel école préparant à la maturité	3	3	6
Diplôme additionnel école préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	1	1	2
Enseignement spécialisé	38	4	42
Diplôme en enseignement spécialisé avec Master of Arts PHBern in Special Needs Education	38	4	42
Degrés préscolaire et primaire NMS	59	0	59
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	59	0	59
Total	540	236	776

Période de référence : du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017

Vue d'ensemble VI : évolution du nombre de diplômes dans les formations de base



Remarques concernant les statistiques

¹ Profil d'études caduc, pertinent uniquement pour la comparaison avec l'année précédente.

² Les étudiants et étudiantes de la filière du degré secondaire I qui sont aussi immatriculés dans la filière de bachelor, de master et/ou de diplôme additionnel ne sont pris en compte que dans la filière de master.

³ Les étudiants et étudiantes de la filière du degré secondaire I qui visent l'obtention de deux diplômes spécifiques par discipline ne sont comptabilisés qu'une seule fois. (1 étudiant ou étudiante)

⁴ Les étudiants et étudiantes qui suivent la filière d'études complémentaire Arts visuels à la HEAB (degré secondaire II) ne sont pas comptabilisés étant donné qu'ils ne sont pas immatriculés à la PHBern. Nombre en 2017 : 24 (2016 : 24).

⁵ En 2017, 212 étudiants et étudiantes de la filière du degré secondaire II étant immatriculés en parallèle à l'Université de Berne ou à la HEAB ne paient pas de taxes d'études à la PHBern. (2016 : 224)

3.2 Collaborateurs et collaboratrices

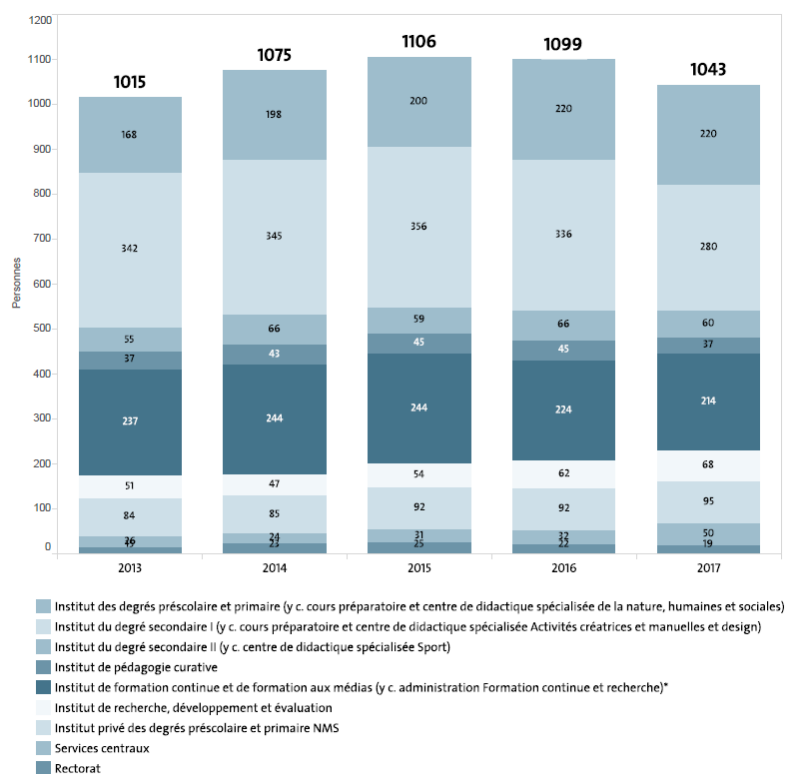
Vue d'ensemble I : effectifs par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total collab.			Part de femmes			Total en %		
	2017	2016	Δ	2017	2016	Δ	2017	2016	Δ
Rectorat	19	22	-14 %	58 %	50 %	8 %	2 %	2 %	0 %
Administration centrale	50	32	56 %	38 %	41 %	-3 %	5 %	3 %	2 %
Institut des degrés préscolaire et primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »)	220	220	0 %	75 %	74 %	1 %	21 %	20 %	1 %
Institut du degré secondaire I (y c. gestion des formations initiales et centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »)	280	336	-17 %	51 %	47 %	4 %	27 %	31 %	-4 %
Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport »)	60	66	-9 %	38 %	38 %	0 %	6 %	6 %	0 %
Institut de pédagogie curative	37	45	-18 %	78 %	76 %	2 %	4 %	4 %	0 %
Institut de formation continue et de formation aux médias (y c. administration formation continue et recherche)	214	224	-4 %	59 %	57 %	2 %	20 %	20 %	0 %
Institut de recherche, développement et évaluation	68	62	10 %	79 %	79 %	0 %	6 %	6 %	0 %
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	95	92	3 %	66 %	71 %	-5 %	9 %	8 %	1 %
Total	1043	1099	-5 %	61 %	59 %	2 %	100 %	100 %	0 %

* Une même personne peut être employée à la fois à la PHBern et à l'Institut privé IVP NMS.

Jours de référence : 31 décembre 2017, 31 décembre 2016

Remarque : l'augmentation constatée à l'Administration centrale résulte principalement de six postes nouvellement créés en informatique, de trois places d'apprentissage et du transfert de onze collaborateurs et collaboratrices en assistance informatique passés de l'Administration des formations de base (VGA) à l'Administration centrale.



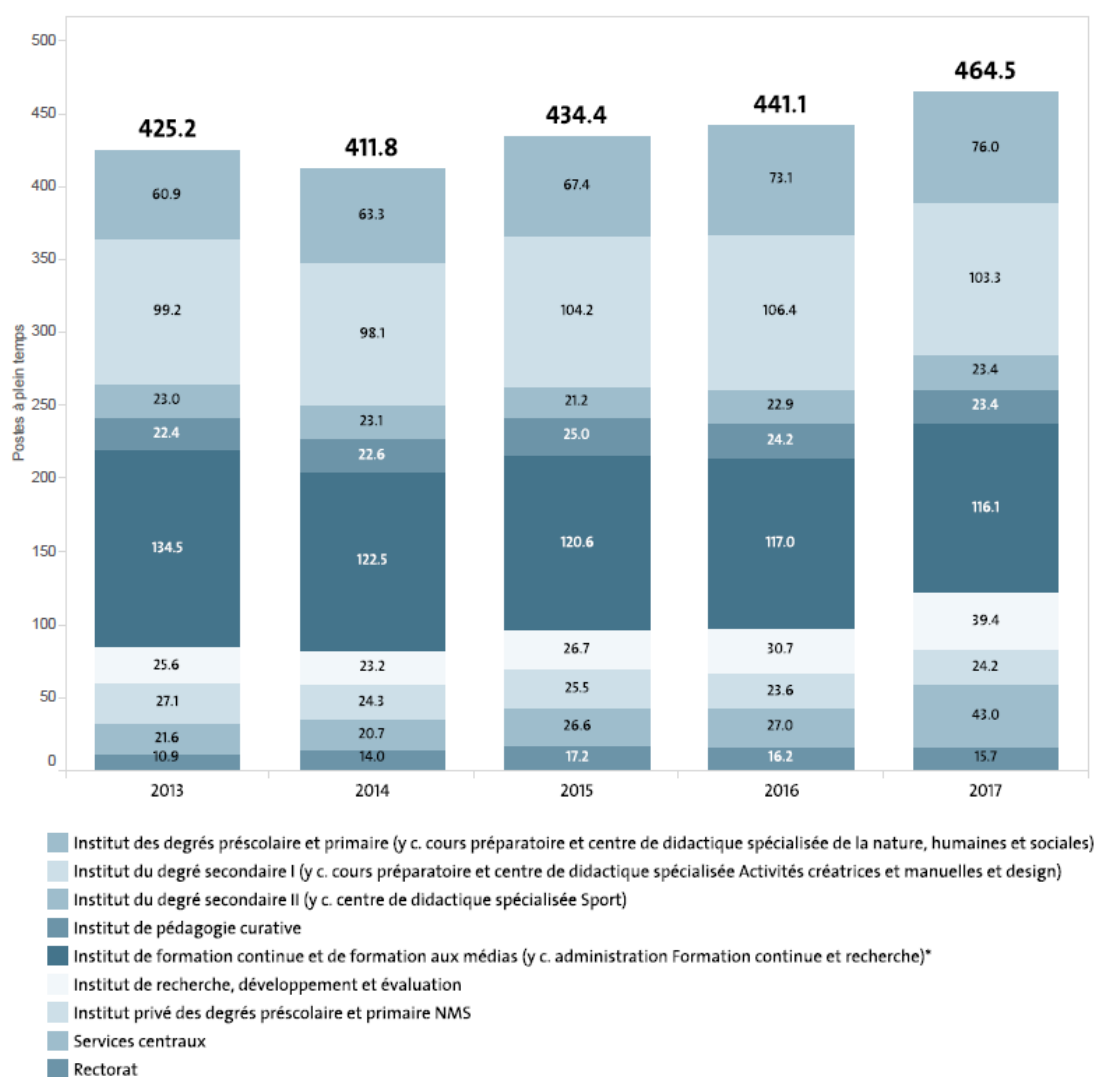
*Depuis 2015 ; deux instituts distincts jusqu'en 2014 (Institut de formation continue et Institut des médias didactiques)

Vue d'ensemble II : évolution des postes à plein temps par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	2013	2014	2015	2016	2017
Rectorat	10,9	14,0	17,2	16,2	15,7
Administration centrale	21,6	20,7	26,6	27,0	43,0
Institut des degrés préscolaire et primaire	60,9	63,3	67,4	73,1	76,0
Institut du degré secondaire I	99,2	98,1	103,2	106,4	103,3
Institut du degré secondaire II	23,0	23,1	21,4	22,9	23,4
Institut de pédagogie curative	22,4	22,6	25	24,2	23,4
Institut de formation continue et de formation aux médias	134,5	122,5	120,6	117,0	116,1
Institut de recherche, développement et évaluation	25,6	23,2	26,7	30,7	39,4
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	27,1	24,3	25,5	23,6	24,2
Total	425,2	411,8	433,6	441,1	464,5

Jours de référence : 31 décembre 2013, 31 décembre 2014, 31 décembre 2015, 31 décembre 2016, 31 décembre 2017

Cf. la remarque sur la vue d'ensemble I.



*Depuis 2015 ; deux instituts distincts jusqu'en 2014 (Institut de formation continue et Institut des médias didactiques)

Vue d'ensemble III : postes à plein temps par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total postes à plein temps			Part de femmes			Total en %		
	2017	2016	Δ	2017	2016	Δ	2017	2016	Δ
Rectorat	15,7	16,2	-3 %	57 %	44 %	13 %	4 %	4 %	0 %
Administration centrale	43,0	27,0	59 %	36 %	37 %	-1 %	9 %	6 %	3 %
Institut des degrés préscolaire et primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »)	76,0	73,1	4 %	72 %	70 %	2 %	16 %	17 %	-1 %
Institut du degré secondaire I (y c. gestion des formations initiales et centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »)	103,3	106,4	-3 %	55 %	52 %	3 %	22 %	24 %	-2 %
Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport »)	23,4	22,9	2 %	49 %	45 %	4 %	5 %	5 %	0 %
Institut de pédagogie curative	23,4	24,2	-3 %	80 %	78 %	2 %	5 %	5 %	0 %
Institut de formation continue et de formation aux médias (y c. administration formation continue et recherche)	116,1	116,9	-1 %	57 %	53 %	4 %	25 %	27 %	-2 %
Institut de recherche, développement et évaluation	39,4	30,7	28 %	77 %	80 %	-3 %	9 %	7 %	2 %
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	24,2	23,6	3 %	59 %	64 %	-5 %	5 %	5 %	0 %
Total	464,5	441,0	5 %	60 %	58 %	2 %	100 %	100 %	0 %

Jours de référence : 31 décembre 2017, 31 décembre 2016

Cf. la remarque sur la vue d'ensemble I.

Vue d'ensemble IV : personnes selon les fonctions

Catégories de fonctions	Total Collaborateurs/trices			Part de femmes			Total en %		
	2017	2016	Δ	2017	2016	Δ	2017	2016	Δ
Direction de la haute école	10	10	0 %	40 %	20 %	20 %	1 %	1 %	0 %
Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines	37	—*	—*	70 %	—*	—*	3 %	—*	—*
Responsables des divisions, des sections et des équipes	28	—*	—*	29 %	—*	—*	3 %	—*	—*
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	153	129	19 %	62 %	64 %	-2 %	14 %	12 %	2 %
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	82	88	-7 %	71 %	60 %	11 %	8 %	8 %	0 %
Enseignants et enseignantes	420	421	0 %	58 %	58 %	0 %	38 %	39 %	0 %
Formateurs et formatrices en établissement avec mandat élargi	277	304	-9 %	61 %	56 %	5 %	25 %	28 %	-3 %
Assistants et assistantes, doctorants et doctorantes	82	—*	—*	67 %	—*	—*	8 %	—*	—*
Total**	1089	—*	—*	61 %	—*	—*	100 %	—*	—*

* Ne peut pas être comparé aux valeurs de l'année précédente car les catégories de fonctions ont été adaptées aux catégories utilisées par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

** Une même personne peut occuper plusieurs fonctions.

Jours de référence : 31 décembre 2017, 31 décembre 2016

Remarque : l'augmentation constatée à l'Administration centrale résulte principalement de six postes nouvellement créés en informatique, de trois places d'apprentissage et d'un nouveau procédé de relevé des données à l'Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS (huit personnes).

Vue d'ensemble V : postes à plein temps selon les fonctions

Catégories de fonctions	Total postes à plein temps			Part de femmes			Total en %		
	2017	2016	Δ	2017	2016	Δ	2017	2016	Δ
Direction de la haute école	10	9,8	2 %	40 %	20 %	20 %	2 %	2 %	0 %
Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines	27,6	—*	—*	68 %	—*	—*	6 %	—*	—*
Responsables des divisions, des sections et des équipes	23,3	—*	—*	31 %	—*	—*	5 %	—*	—*
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	109,8	93,4	18 %	59 %	60 %	–1 %	24 %	21 %	3 %
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	48,3	50,2	–4 %	69 %	55 %	14 %	10 %	11 %	–1 %
Enseignants et enseignantes	195,7	197,8	–1 %	60 %	58 %	2 %	42 %	45 %	–3 %
Formateurs et formatrices en établissement avec mandat élargi	16,5	17,6	–6 %	59 %	55 %	4 %	4 %	4 %	0 %
Assistants et assistantes, doctorants et doctorantes	33,3	—*	—*	70 %	—*	—*	7 %	—*	—*
Total**	464,5	—*	—*	60 %	—*	—*	100 %	—*	—*

* Ne peut pas être comparé aux valeurs de l'année précédente car les catégories de fonctions ont été adaptées aux catégories utilisées par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

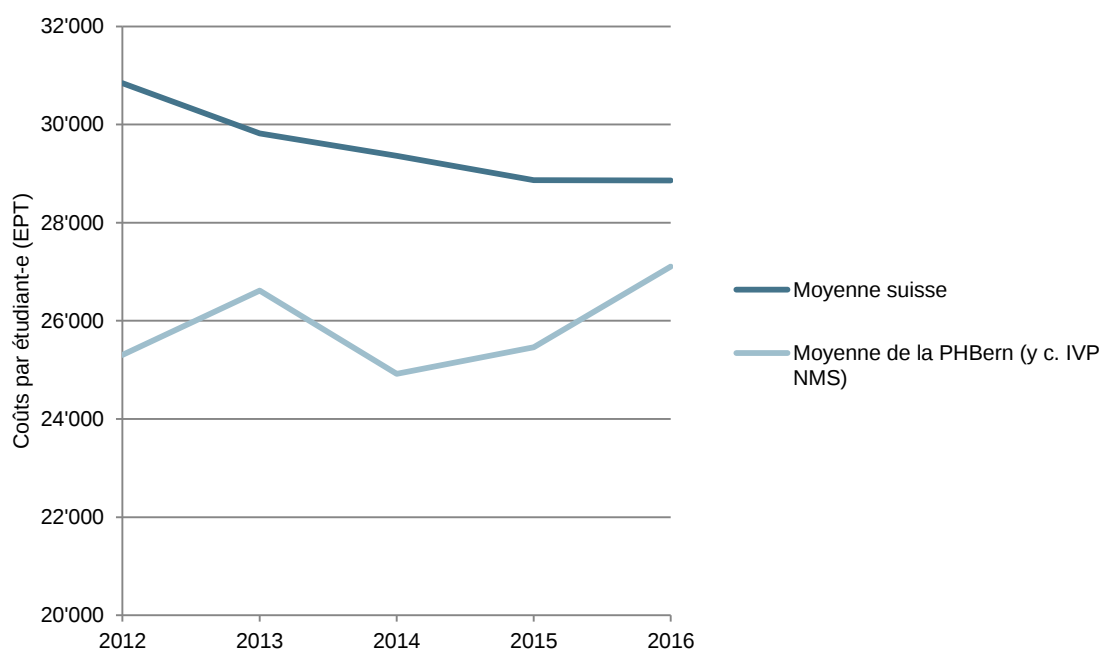
** Une même personne peut occuper plusieurs fonctions.

Jours de référence : 31 décembre 2017, 31 décembre 2016

Cf. la remarque sur la vue d'ensemble IV.

3.3 Coûts de formation par étudiant ou étudiante (équivalent plein temps)

	2012	2013	2014	2015	2016
Coûts moyens pour la PHBern (y c. l'IVP NMS)	CHF 25 307	CHF 26 616	CHF 24 919	CHF 25 461	CHF 27 107
Moyenne suisse	CHF 30 846	CHF 29 820	CHF 29 362	CHF 28 868	CHF 28 857

Vue d'ensemble I : évolution des coûts par étudiant ou étudiante, par équivalent plein temps

Spécification des données :

- Les données proviennent de la statistique des coûts 2016 de l'Office fédéral de la statistique (publiée le 31 août 2017).
- Elles se fondent sur le rapport entre les coûts d'exploitation et les équivalents plein temps des étudiants et étudiantes.
- Les équivalents plein temps des étudiants et étudiantes correspondent au nombre d'étudiants et d'étudiantes à plein temps (un plein temps équivaut à 30 crédits ECTS par semestre d'études). Ils sont déterminés sur la base des crédits ECTS inscrits.

3.4 Organes

Conseil de l'école

Elisabeth Schenk Jenzer (présidente)	Rectrice du Gymnasium Kirchenfeld
Dr Eliane Siegenthaler (vice-présidente)	Médecin-chef de la polyclinique en psychiatrie infantile et juvénile et de l'hôpital de jour des Services psychiatriques universitaires (SPU) de Berne
Prof. Zoltán M. Balogh	Professeur et co-directeur de l'Institut de mathématiques de l'Université de Berne (depuis le 1 ^{er} septembre 2017)
Therese Hilfiker	Directrice du personnel et de la communication, CSL Behring Schweiz
Christine Hostettler	Enseignante, école Morillon
Catherine Hüppi	Enseignante du degré secondaire et co-directrice de l'école Oberstufenzentrum Rapperswil, BE (depuis le 1 ^{er} septembre 2017)
Prof. Thomas Längin	Enseignant à la Haute école spécialisée bernoise
Prof. Martin Schäfer	Recteur de la PHBern
Ursula Fiechter	Enseignante à l'Institut des degrés préscolaire et primaire, représentante du corps enseignant de la PHBern
Danik Frautschi	Etudiant à l'Institut du degré secondaire I, représentant des étudiants et étudiantes de la PHBern (depuis le 1 ^{er} février 2017)
Simone Knödler-Gilgen (voix consultative)	Cheffe de la Section des hautes écoles pédagogiques, représentante de la Direction de l'instruction publique
Ont quitté le conseil de l'école :	
Martin Fischer (président)	Directeur du Campus Muristalden (au 31 août 2017)
Leonhard Cadetg	Recteur du Gymnase du Seeland de Bienne (au 31 août 2017)
Deborah Kähr	Etudiante à l'Institut du degré secondaire I, représentante des étudiants et étudiantes de la PHBern (au 31 janvier 2017)

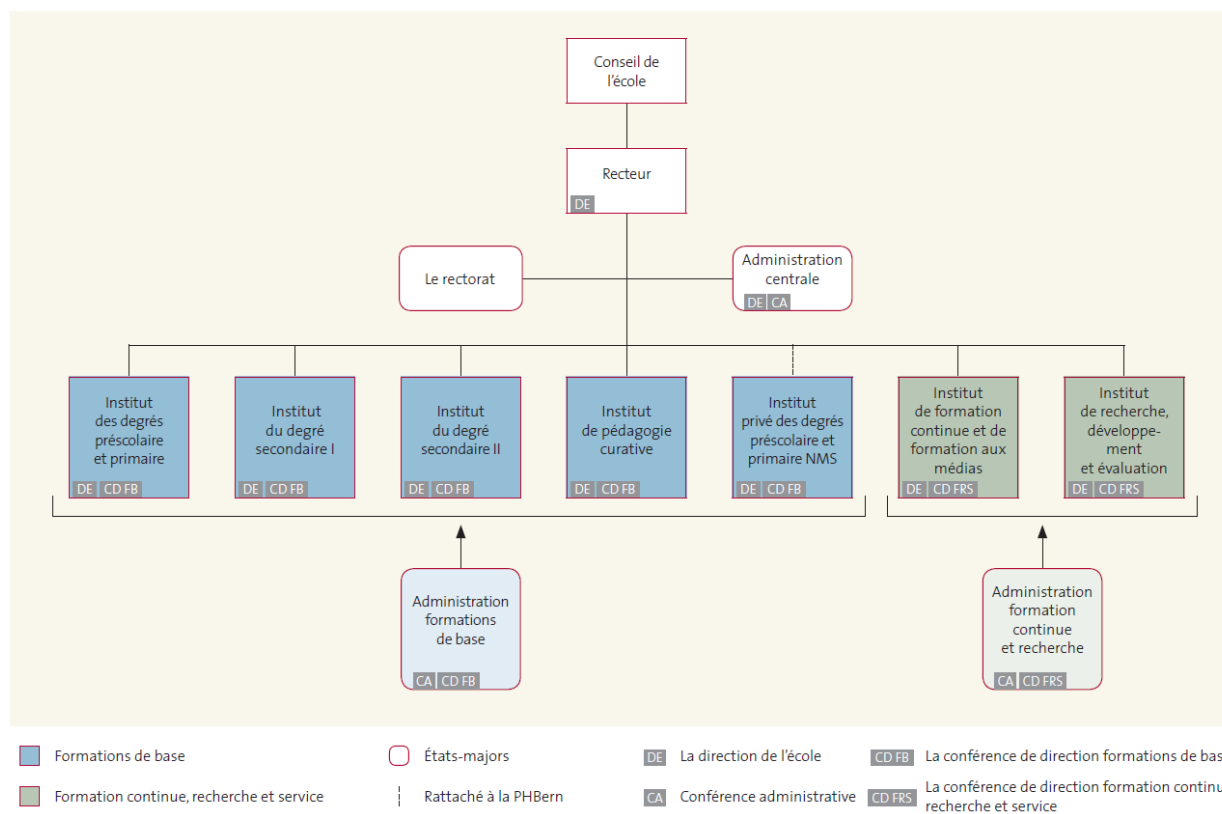
Direction de l'école

Prof. Martin Schäfer (président)	Recteur
Barbara Moosmann	Administration centrale (depuis le 1 ^{er} août 2017)
Prof. Daniel Steiner	Institut des degrés préscolaire et primaire
Prof. Andrea Schweizer	Institut du degré secondaire I
Prof. Marc Eyer	Institut du degré secondaire II
Prof. Michael Eckhart	Institut de pédagogie curative
Prof. Gottfried Hodel	Institut de formation continue et de formation aux médias
Prof. Doris Edelmann	Institut de recherche, développement et évaluation
Prof. Martin Stadelmann	Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS

A quitté la direction de l'école :
Jean-Paul Klauser

Administration centrale (au 31 juillet 2017)

Organigramme



Version: Novembre 2017

4 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, l'établissement des comptes de la PHBern doit répondre à des normes établies. L'ensemble des recommandations techniques pour l'établissement des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC sont en l'occurrence applicables.

4.1 Remarques relatives aux comptes annuels

Résultats

Les comptes annuels 2017 de la PHBern se soldent par une perte de KCHF 1360. Cette perte dépasse de KCHF 207 celle de l'exercice précédent qui était de KCHF 1153. La PHBern présente un résultat négatif pour la troisième fois depuis l'introduction du système de subventionnement le 1^{er} janvier 2014. Les prochaines années la mettront encore face à des défis de taille et elle investit pour son développement afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Elle accorde une grande importance au financement de ces investissements devant assurer la pérennité des prestations de qualité et tournées vers l'avenir.

Contributions cantonales et recettes

En 2017, la contribution cantonale se chiffre à KCHF 58 955 selon l'ACE 1396/2016 du 14 décembre 2016. La contribution du canton se montait à KCHF 59 415 pour l'exercice précédent. Pour 2018, elle est budgétisée à KCHF 59 525.

En sus de la contribution cantonale, le canton finance également l'offre Passepartout (KCHF 900) et le *Lehrplan 21* (KCHF 700). En outre, la PHBern reçoit KCHF 750 de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale pour l'exécution de la convention correspondante. Pour le Case management, la PHBern reçoit de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) une contribution de KCHF 400.

Le nombre d'étudiants et d'étudiantes a augmenté, y compris le nombre des étudiants et étudiantes extracantonaux, ce qui accroît les recettes liées à l'AHES. La décision prise par la conférence des cantons signataires de réduire le tarif de KCHF 25,5 à KCHF 24 pour 60 crédits ECTS (une année d'études à plein temps) a eu une incidence négative sur les recettes AHES à compter de l'année d'études 2017-2018. Au total, ces recettes ont augmenté de KCHF 120, pour atteindre KCHF 13 665. Par ailleurs, KCHF 217 de taxes d'études supplémentaires ont été facturés.

Du fait de nouveaux projets, les produits de la recherche provenant de fonds de tiers ont nettement augmenté (+ KCHF 1197) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation des recettes s'explique principalement par les contributions liées à des projets selon la LEHE et par le projet « Konzept Deutschlehrmittel » de 2017. L'augmentation des fonds de tiers entraîne également une augmentation des charges.

Charges

En raison de l'augmentation individuelle des salaires conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif, du développement de l'informatique et de l'accroissement du nombre d'étudiants et étudiantes, qui a des incidences sur l'activité d'enseignement, le total des traitements et des prestations sociales versés a augmenté de KCHF 2744. Les provisions (pour soldes horaires, vacances, comptes épargne-temps, engagements de prévoyance, rentes) modifient les charges de personnel de KCHF 48.

Le nouveau projet fIT (renouvellement technique de l'infrastructure informatique) a entraîné une augmentation de KCHF 200 des coûts par rapport à l'année précédente dans les charges d'exploitation. Etant donné l'augmentation des produits de la recherche provenant de fonds de tiers, l'augmentation des charges est sans effet sur le résultat (cf. les remarques ci-dessus « Contribution cantonale et recettes »).

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2017	31.12.2016
Liquidités	1	8028	7061
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	8511	9775
Autres créances à court terme	3	1	1
Stocks	4	7	7
Actifs de régularisation	5	937	409
Actif circulant		17 484	17 253
Immobilisations corporelles	6	98	106
Immobilisations incorporelles	7	81	83
Actif immobilisé		179	189
ACTIF		17 663	17 442
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	8	-1631	-718
Autres dettes à court terme	9	-2	-4
Passifs de régularisation	10	-5845	-5180
Provisions	13	-1238	-848
Fonds étrangers à court terme		-8716	-6751
Autres dettes à long terme	11	-716	-662
Engagements de prévoyance	12	-14 747	-15 085
Provisions	13	-1398	-1498
Fonds étrangers à long terme		-16 860	-17 244
Total Fonds étrangers		-25 576	-23 995
Fonds propres		7913	6553
PASSIF		-17 663	-17 442

Remarques : les rubriques du bilan sont présentées conformément aux normes SAP.
Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.3 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2017	31.12.2016
Financement de base	14	-75 877	-76 061
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	15	-1814	-617
Taxes d'études	16	-4253	-4036
Produits divers	16	-2871	-2478
Diminution de produits	16	-3	0
Produits		-84 817	-83 192
Autres contributions à des tiers	17	3244	2995
Charges de personnel	18	74 571	71 679
Autres charges d'exploitation	19	8250	9484
Amortissements	6, 7, 20	54	128
Charges		86 119	84 286
RESULTAT D'EXPLOITATION		1302	1094
Charges financières	21	6	5
Produits financiers	21	-2	-1
Résultat financier		4	4
RESULTAT ORDINAIRE		1306	1098
Modification des fonds affectés	11	54	55
RESULTAT FONDS		54	55
RESULTAT ANNUEL bénéfice (-) / perte (+)		1360	1153

Remarques : les rubriques du compte de résultat sont présentées conformément aux normes SAP. Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.4 Tableau des flux de trésorerie

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	-1360	-1153
+/- Amortissements / réévaluations avec incidence sur le résultat	54	128
+/- Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	1264	-263
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation	-528	1683
+/- Diminution/augmentation des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	913	-322
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à court terme	-2	0
+/- Diminution/augmentation des passifs de régularisation	665	1302
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à long terme	54	55
+/- Diminution/augmentation des dettes à long terme vis-à-vis des institutions de prévoyance	-338	10
+/- Diminution/augmentation des provisions à court terme	390	-124
+/- Diminution/augmentation des provisions à long terme	100	-423
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'exploitation (cashflow opérationnel)	1011	895
- Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-23	-62
- Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-21	-52
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'investissement	-44	-112
Total flux financiers (entrées et sorties) = variation des flux financiers	967	782
Existant initial disponibilités	7061	6278
Existant final disponibilités	8028	7061
Variation des flux financiers entrées (+) / sorties (-)	967	782

4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2017

Montants en KCHF	Réserves d'évaluation Etat	Réserves d'évaluation Fonds de tiers	Réserves provenant de bénéfices Etat	Réserves provenant de bénéfices Fonds de tiers	Total
Fonds propres au 01.01.2015	25 540	0	-21 422	-182	3936
Bénéfice / perte sur l'année	0	0	1464	0	1464
Fonds propres au 31.12.2015	25 540	0	-19 958	-182	5400
Fonds propres au 01.01.2016	25 540	0	-19 958	-182	5400
Bénéfice / perte sur l'année	0	0	1153	0	1153
Fonds propres au 31.12.2016	25 540	0	-18 805	-182	6553
Fonds propres au 01.01.2017	25 540	0	-18 805	-182	6553
Bénéfice / perte sur l'année	0	0	1360	0	1360
Fonds propres au 31.12.2017	25 540	0	-17 445	-182	7913

Bénéfice/perte sur l'année

La PHBern enregistre une perte de KCHF 1360, légèrement supérieure à celle de l'année précédente (KCHF 1153 en 2016).

Le montant de la provision dans le domaine des engagements en matière de prévoyance diminue de KCHF 338. En raison principalement de l'augmentation de la masse salariale et, partant, de la contribution financière au cours des 17 prochaines années, la dissolution de la provision prévue chaque année se trouve réduite.

Réserves provenant de bénéfices (Etat)

La PHBern ne peut distribuer aucun bénéfice. Le résultat de l'exercice 2017 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes par le Conseil-exécutif. En 2017, en raison du déficit annuel, les réserves issues du bénéfice diminuent, passant de KCHF 18 805 à KCHF 17 445.

4.6 Annexe

Généralités

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 10 avril 2018. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite présentés au Grand Conseil lors de sa session de septembre 2018.

Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition ou de revient et les dettes à la valeur nominale. Les principes appliqués aux principales rubriques des comptes annuels sont présentés ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que le compte courant Administration financière. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour

les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel.

Stocks

Les stocks sont évalués sur la base du coût d'acquisition ou de revient ou, si ce coût devait être inférieur, sur la base du prix net du marché.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrage dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles en cours de développement par un prestataire externe ainsi que les brevets et licences. Les solutions logicielles créées par la PHBern elle-même sont également incluses dans les immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations supplémentaires d'actifs à la charge du résultat de la période.

Dettes liées aux livraisons et prestations

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés sur le compte d'attente et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive. Les engagements résultant de fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de la PHBern qui sont encore en suspens à la date du bilan. Les soldes créditeurs sur le compte courant Administration financière sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les rentes spéciales et rentes de raccordement, sont considérés comme des provisions.

La provision est constituée par le biais des diminutions de charges correspondantes. La réduction ou la dissolution des provisions doit avoir lieu dans le même domaine du compte de résultats que la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Autres dettes à long terme

Les fonds sont des moyens financiers affectés pour assurer le financement de certaines tâches prises en compte séparément. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements correspondants s'appuyant sur l'ordonnance sur la haute école pédagogique germanophone. L'utilisation étant affectée, les comptes des fonds doivent être gérés sous la forme de capital étranger à long terme.

Engagements de prévoyance à long terme

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont des cautionnements, des obligations de garantie et des constitutions de gage en faveur de tiers. Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Sont considérées comme parties liées à la PHBern au sens du guide comptable toutes les participations supérieures à 20 %, le canton de Berne ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Toutes les transactions substantielles entre des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes annuels.

Compte des flux financiers

Les liquidités nettes (fonds) se composent comme suit : caisse, compte postal, compte bancaire, compte courant Administration financière, compte transfert de fonds.

Postes budgétaires en devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique pour ce faire le cours de conversion à la date du bilan conformément à oanda.com.

Explications relatives à certaines rubriques des comptes annuels

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Caisse	19	16
Poste	6768	5607
Banque	195	968
Compte courant Administration financière	1046	470
Total Liquidités	8028	7061

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Les salaires mensuels sont payés par le biais du compte courant Administration financière et les opérations financières importantes entre les hautes écoles bernoises transitent également par ce compte. La contribution mensuelle du canton de Berne est elle aussi versée sur ce compte. En accord avec les autorités cantonales et en raison des taux d'intérêt négatifs pour le canton de Berne, la PHBern renonce momentanément à transférer régulièrement les soldes importants du compte postal et du compte bancaire sur le compte courant Administration financière. Le compte courant ne rapporte aucun intérêt.

2. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Créances résultant de livraisons et de prestations	8511	9778
Ducroire	0	-3
Total Créances résultant de livraisons et de prestations	8511	9775

Le montant élevé des créances est notamment lié à la facture d'un montant de KCHF 8155 relative à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) du semestre d'automne 2017 présentée en fin d'année avec un délai de paiement de 60 jours. Cette facture est inférieure d'environ KCHF 600 à celle de l'année précédente. Des taxes d'études avec un délai de paiement fixé en 2018 ont par ailleurs été facturées pour le semestre de printemps 2018. La part de ces créances correspondant à l'année 2018, y compris la part de l'IVP NMS, est compensée dans les passifs de régularisation. Sur la base des valeurs empiriques des dernières années, le ducroire a été dissous (KCHF 3).

3. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Autres créances à court terme	1	1
Total Autres créances à court terme	1	1

Les autres créances à court terme englobent KCHF 1 pour un dépôt en espèces sur le compte douanier PCD.

4. Stocks

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Stocks de fourniture et de matériel d'exploitation	7	7
Total Stocks	7	7

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois pour le chauffage à la Weltstrasse 40, stocks inchangés par rapport à l'année précédente.

5. Actifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Dépenses payées à l'avance	573	170
Produits non encaissés	363	239
Total Actifs de régularisation	937	409

Diverses factures concernant l'année 2018 ont été payées à l'avance et régularisées pour la fin de l'année, surtout dans le domaine des charges d'exploitation des bâtiments et des contributions de membres. En outre, les soldes horaires négatifs des collaborateurs et collaboratrices sont transférés des provisions à court terme dans les passifs vers les actifs de régularisation (état : KCHF 140). Dans la rubrique *Produits non encaissés*, des recettes provenant de projets d'un montant de KCHF 21 n'ont pas encore été perçues. Cette rubrique contient en outre les produits des services de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS qui n'ont pas encore été facturés (facturation par année d'études), d'un montant de KCHF 167, ainsi que d'un service de l'Institut de pédagogie curative pour un montant de KCHF 167.

6. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Ma- chines et appareils	Mobilier et équi- pement	Autres immobi- lisations corpo- relles	Immobi- lisations en cours de cons- truction / corpo- relles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2016	128	55	552	10	745
Entrées	0	0	0	60	60
Reclassifications	10	0	60	-70	0
Valeur comptable brute au 31.12.2016	138	55	612	0	805
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2016	-108	-34	-508	0	-650
Amortissements planifiés	-8	-4	-37	0	-49
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2016	-115	-38	-545	0	-699
Valeur comptable nette au 01.01.2016	21	21	44	10	95
Valeur comptable nette au 31.12.2016	23	17	67	0	106
Valeur comptable brute au 01.01.2017	138	55	612	0	805

Entrées	0	0	0	23	23
Reclassifications	0	0	23	-23	0
Valeur comptable brute au 31.12.2017	138	55	635	0	828
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2017	-115	-38	-545	0	-699
Amortissements planifiés	-6	-4	-22	0	-32
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2017	-121	-42	-567	0	-731
Valeur comptable nette au 01.01.2017	23	17	67	0	106
Valeur comptable nette au 31.12.2017	16	13	68	0	98

Les acquisitions dont le montant dépasse 5000 francs sont portées à l'actif. En 2017, une machine CNC et une borne de validation ont été portées à l'actif pour un montant total de KCHF 23. Ces acquisitions sont numériquement inférieures aux amortissements planifiés, ce qui entraîne une légère réduction de la valeur comptable nette de KCHF 8. Aucune immobilisation en cours de construction n'est relevée à fin 2017.

7. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Projets TED	Immobilisations en cours de construction / incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2016	1667	0	0	1667
Entrées	0	0	52	52
Valeur comptable brute au 31.12.2016	1667	0	52	1719
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2016	-1556	0	0	-1556
Amortissements planifiés	-80	0	0	-80
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2016	-1636	0	0	-1636
Valeur comptable nette au 01.01.2016	110	0	0	110
Valeur comptable nette au 31.12.2016	30	0	52	83
Valeur comptable brute au 01.01.2017	1667	0	52	1719
Entrées	0	0	21	21
Reclassifications	21	52	-73	0
Valeur comptable brute au 31.12.2017	1688	52	0	1740
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2017	-1636	0	0	-1636
Amortissements planifiés	-12	-10	0	-22
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2017	-1648	-10	0	-1659
Valeur comptable nette au 01.01.2017	31	0	52	83
Valeur comptable nette au 31.12.2017	40	42	0	81

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles a diminué de KCHF 2, pour atteindre KCHF 81. En ce qui concerne les immobilisations en cours de construction, un projet d'infrastructure dans le domaine des TIC de l'année précédente, d'un montant de KCHF 52, et de nouvelles licences, pour un montant de KCHF 21, ont été portés à l'actif la fin de l'année.

8. Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Fournisseurs de biens et de matériel (créanciers)	-1631	-718
Total Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	-1631	-718

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées à la fin de l'année n'arrivent pas encore à échéance et seront payées aux créanciers dans les délais fixés.

9. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Créditeurs TVA, impôts à la source, LAA	0	-3
Dettes à court terme	-2	-2
Total Autres dettes à court terme	-2	-4

Dans l'exercice précédent, les dettes à court terme comprenaient le décompte des impôts à la source, qui est déduit directement par le canton de Berne depuis l'année 2017. De plus, la rubrique comprend des dépôts qui ont été versés dans le cadre de l'atelier médias (KCHF 2).

10. Passifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
PT dépenses impayées	-425	-307
PT recettes déjà encaissées	-5420	-4873
Total Passifs de régularisation	-5845	-5180

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Dépenses impayées », des honoraires impayés en faveur des enseignants et des enseignantes ont notamment été régularisés dans un même ordre de grandeur que l'année précédente (KCHF 134). Des traitements impayés pour des formateurs et formatrices en établissement ont été pris en compte (KCHF 55). En ce qui concerne les dépenses pour projets, des factures impayées d'un montant de KCHF 52 ont été régularisées. Par ailleurs, des factures isolées relevant de divers domaines ont aussi été régularisées.

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Recettes déjà encaissées », les opérations suivantes, pour l'essentiel, ont été comptabilisées :

Les contributions AHES du semestre d'automne (part 2018 et part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS) ont été régularisées pour un montant de KCHF 1873 (année précédente : KCHF 1856). Les taxes d'études pour le semestre d'automne (part 2018) et pour le semestre de printemps 2018 ont été régularisées pour un montant de KCHF 1936 (KCHF 2201 l'année précédente). En outre, le produit des taxes NMS a été corrigé de KCHF 363. Les recettes déjà encaissées pour l'Institut de formation continue et de formation aux médias ont été régularisées pour un montant de KCHF 474 (KCHF 439 l'année précédente). Les recettes provenant de projets ont été réduites de KCHF 676 sur la base de l'avancement des projets (comparaison avec les charges).

11. Autres dettes à long terme

Montants en KCHF	Existant initial	Recettes internes	Utilisation	Existant final
Kulturpromille	-662	-170	117	-716
Total Autres dettes à long terme (fonds)	-662	-170	117	-716

Géré à la manière d'un fonds, Kulturpromille est une offre de la PHBern visant à promouvoir les activités culturelles. Les fonds ont augmenté de KCHF 54. En 2017, ils ont été utilisés principalement pour verser des contributions à Unisport, pour soutenir des étudiants et étudiantes ainsi que pour financer divers projets culturels.

12. Engagements de prévoyance

Plus-value économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert	Part économique (avantage/engagement)		Variations avec incidence sur le résultat p/r année préc.	Contributions régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans charges du personnel	
	31.12.17	31.12.17	31.12.16			31.12.17	31.12.16
Institution de prévoyance CPB	-9690	-9288	-9250	38	7263	6926	7088
Institution de prévoyance CACEB	-2241	-5459	-5835	-376			
Total Engagements de prévoyance	-11 932	-14 747	-15 085	-338	7263	6926	7088

Fin 2017, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern étaient assurés comme suit : Caisse de pension bernoise (CPB), 342 EPT pour 512 assurés, et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), 96 EPT pour 420 assurés.

Au 31 décembre 2017, la CPB présentait un degré de couverture de 95,2 % (contre 93,7 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 9690 (contre KCHF 11 822 l'année précédente).

Au 31 décembre 2017, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 94,7 % (contre 92,7 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 2241 (contre KCHF 3000 l'année précédente). La part totale de découvert de la PHBern auprès des caisses de pension s'élevait à KCHF 11 939 au 31 décembre 2017.

L'assainissement et le financement des parts de découvert passent par une réduction des prestations, par une reconnaissance de dette du canton de Berne et par les contributions financières des assurés et assurées actifs et des employeurs. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un taux de couverture de 100 % dans un délai de 17 ans.

Suite à l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014 ; loi sur les caisses de pension cantonales [LCPC]), le calcul des provisions a été adapté, produisant un effet unique sur les comptes. Toutes les hautes écoles du canton de Berne calculent désormais les provisions sur la base des engagements de paiement pour la part de l'employeur relative aux contributions d'assainissement jusqu'en 2034. Sous le régime de la primauté des prestations, les provisions étaient calculées sur la base des découverts des caisses de pension. Le découvert peut fortement varier d'une année à l'autre, notamment en fonction de l'évolution de la bourse, ce qui explique la différence par rapport à la contribution économique (provision) de la PHBern.

Les engagements de prévoyance sont calculés selon les prescriptions qui s'appliquent aussi au canton de Berne, soit :

- salaires annuels assurés de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de clôture : 31 décembre) ;
- participation financière de l'employeur (1,35 % pour la CPB, 2,55 % pour la CACEB) ;
- paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %) ;
- hypothèse d'évolution du personnel 0,13 % ;
- nombre d'années restantes conformément au plan de financement (fin 2017 = 17 ans).

En 2017, le montant provisionné diminue de KCHF 338. Du fait, notamment, que la masse salariale a augmenté, et avec elle la contribution financière des 17 prochaines années, la dissolution annuelle n'a pas été pleinement réduite.

Montants en KCHF	Engagement de prévoyance CPB	Engagement de prévoyance CACEB	Total
Valeur comptable au 01.01.2016	-9349	-5725	-15 074
Formation	-330	-373	-703
Utilisation	429	263	692
Dissolution	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.2016	-9250	-5835	-15 086
Valeur comptable au 01.01.2017	-9250	-5835	-15 085
Formation	-496	0	-496
Utilisation	457	284	741
Dissolution	0	93	93
Valeur comptable au 31.12.2017	-9289	-5458	-14 747

13. Provisions

Montants en KCHF	Heures sup- plémentaires, vacances, compte épargne-temps	Rentes spéciales	Total
Valeur comptable au 01.01.2016	-2294	-599	-2893
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1322</i>	<i>-599</i>	<i>-1921</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-972</i>	<i>0</i>	<i>-972</i>
Formation	-340	-6	-347
Utilisation	775	242	1017
Variation soldes négatifs activés	-124	0	-124
Valeur comptable au 31.12.2016	-1983	-363	-2346
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1135</i>	<i>-363</i>	<i>-1498</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-848</i>	<i>0</i>	<i>-848</i>
Valeur comptable au 01.01.2017	-1983	-363	-2346
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1135</i>	<i>-363</i>	<i>-1498</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-848</i>	<i>0</i>	<i>-848</i>
Formation	-902	-275	-1177

Utilisation	618	286	904
Variation soldes négatifs activés	-16	0	-16
Valeur comptable au 31.12.2017	-2284	-352	-2636
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1236</i>	<i>-162</i>	<i>-1398</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-1048</i>	<i>-190</i>	<i>-1238</i>

Le montant de la provision pour *heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps* a passé de KCHF 1983 à KCHF 2284, augmentant ainsi de KCHF 301. Les provisions correspondant aux soldes de temps négatifs ont augmenté de KCHF 16 et la modification est transférée dans la comptabilisation des actifs.

Fin 2017, la provision pour rentes spéciales était inférieure de KCHF 11, atteignant KCHF 352.

L'utilisation durant 2017 a été presque neutralisée par de nouvelles formations.

14. Financement de base

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Contribution du canton de Berne	-58 955	-59 416
Autres contributions	-3256	-3100
Contributions AHES (étudiants externes au canton)	-13 665	-13 545
Total Financement de base	-75 877	-76 061

Conformément à la convention de prestations (ACE 1396/2016 du 14 décembre 2016), la contribution du canton à la PHBern en 2017 a été de KCHF 58 955, soit un financement de 69,5 % de son produit d'exploitation. La contribution cantonale s'élevait à KCHF 59 415 l'année précédente.

La sous-rubrique *Autres contributions* se monte à KCHF 3256, soit à 3,8 % du produit d'exploitation. La somme de KCHF 3050 est générée par des recettes de l'Institut de formation continue et de formation aux médias (notamment le projet Passepartout avec KCHF 900, les offres de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale [SAP] avec KCHF 750, le *Lehrplan 21* avec KCHF 700, le Case management avec KCHF 400, les Eglises cantonales avec KCHF 300).

La part fondée sur l'AHES pour le financement des étudiants et étudiantes externes au canton se monte à KCHF 13 665 (16,1 %). Ce montant a augmenté de KCHF 120 par rapport à l'année précédente, le nombre d'étudiants et d'étudiantes extracantonales ayant progressé. La diminution du tarif de CHF 25 par crédit ECTS réduit les recettes AHES à compter du semestre d'automne 2017.

15. Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	-128	-152
Produits UE et autres programmes de recherche internationaux	-9	-64
Autres produits de la recherche	-1677	-401
Total Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	-1814	-617

La part des subventions de projets provenant de fonds de tiers dans le produit d'exploitation se monte à KCHF 1814 (2,1 %). Le Fonds national suisse (FNS) a versé des contributions correspondant à KCHF 128, notamment pour les projets « Kooperationsformen und Nutzungsstrukturen » et « Transnational Biographies of Education ». En ce qui concerne les produits de l'UE et les autres programmes de recherche internationaux, des contributions sont versées pour l'International Office (mobilité des étudiants et étudiantes et du corps enseignant). Les autres produits de la recherche, provenant de la Confédération, du canton ou de tiers, se montent à KCHF 1677. Leur augmentation en 2017 résulte des contributions liées à des projets selon la LEHE ainsi que du projet « Konzept Deutschlehrmittel ».

Les produits de la recherche sont comparés à l'avancement du projet et à ses charges et sont réguliers en conséquence.

16. Produits divers / diminution de produits

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Taxes d'études	-4253	-4036
Produits issus de la formation continue	-771	-789
Produits provenant de la fourniture de services	-1599	-1357
Produits divers	-501	-332
Diminution de produits	-3	0
Total Produits divers / diminution de produit	-7126	-6514

Les produits divers représentent 8,4 % (KCHF 7126) du produit d'exploitation de la PHBern. La part des taxes d'études dans le produit d'exploitation s'élève à KCHF 4253 (5,0 %) ; ce pourcentage a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente en raison des effectifs d'étudiants et étudiantes plus élevés.

La formation continue a généré des produits pour un montant de KCHF 771 (0,9 % du produit d'exploitation), part légèrement moindre que l'année précédente.

Différentes unités organisationnelles de la PHBern ont fourni des services pour un montant de KCHF 1599, soit 1,9 % du produit d'exploitation. Un nouveau projet et l'effet unique d'une nouvelle régularisation augmentent le produit de 2017.

Sous la sous-rubrique *Diminution de produits*, le ducroire a été dissous en 2017 car la PHBern présente ces dernières années un très faible risque de perte sur débiteurs.

17. Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Bourses	94	92
Contributions versées aux propres établissements	3150	2903
Total Autres contributions à des tiers	3244	2995

Les bourses englobent notamment les contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 94). Les contributions versées aux propres établissements (KCHF 3150) correspondent aux dépenses engendrées par l'achat de prestations d'études (dépendant des choix de disciplines) auprès de l'Université de Berne et de la Haute école des arts de Berne. L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) comptabilise le certificat en pédagogie professionnelle. De plus, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient aussi la contribution à l'exploitation de la bibliothèque vonRoll, les coûts des médias ainsi que les contributions à Unisport. Un montant unique de KCHF 1 a été octroyé à l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS pour l'exécution du projet « Comportement en commentaire de texte ».

18. Charges de personnel

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Traitements	60 930	58 310
Assurances sociales (sans institutions de prévoyance)	5111	4987
Institutions de prévoyance	6926	7088

Autres charges de personnel	1604	1294
Total Charges de personnel	74 571	71 679

Les charges de personnel représentent 86,6 % (KCHF 74 571) du produit d'exploitation et constituent de ce fait le poste de charges le plus important. KCHF 60 930 sont consacrés aux traitements du corps enseignant et du personnel scientifique, technique et administratif. La progression individuelle des traitements augmente la masse salariale d'un montant allant jusqu'à KCHF 900 environ. Le développement de l'informatique et celui du nombre de postes, dû à la hausse du nombre d'étudiants et étudiantes, font augmenter la masse salariale. L'augmentation des produits provenant de fonds de tiers entraîne aussi des charges de personnel plus élevées.

La provision pour soldes horaires, vacances et comptes épargne-temps des collaborateurs et collaboratrices est en hausse, ce qui élève la masse salariale de KCHF 284. Les charges liées aux cotisations de l'employeur versées aux assurances sociales, sans les institutions de prévoyance, s'élèvent à KCHF 5111. Les KCHF 6926 versés aux institutions de prévoyance se composent de KCHF 7263 payés sous la forme de cotisations auxquelles sont soustraits KCHF 338 résultant de l'adaptation de la provision pour engagements de prévoyance (voir le point 12, Engagements de prévoyance).

Fin 2017, le nombre d'équivalents plein temps était de 464,5, ce qui correspond à 5,3 points de pourcentage de plus qu'en 2016.

Sous la sous-rubrique « Autres charges de personnel » (KCHF 1604) sont notamment comptabilisées les charges pour les objets suivants : frais de formation initiale et continue (KCHF 459), prestations fournies par des tiers (KCHF 363), crèche (KCHF 200). De plus, la provision pour rentes spéciales et rentes de raccordement a été augmentée de KCHF 297.

19. Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Charges liées aux bâtiments	2371	2192
Entretien, réparation, remplacement et leasing	253	687
Charges administratives	1206	1334
Charges informatiques	2523	2281
Autres charges	1896	2990
Total Autres charges d'exploitation	8250	9484

Sous la rubrique « Autres charges d'exploitation », les charges liées aux bâtiments s'élèvent à KCHF 2371. Elles couvrent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton.

La sous-rubrique « Entretien, réparation, remplacement et leasing » contient des coûts pour des immobilisations corporelles (KCHF 253). En 2016, les salles de conférence et de séminaire ont été équipées d'interfaces numériques et plus de 250 postes de travail ont été dotés de tables réglables en hauteur. Les charges administratives se montent à KCHF 1206 (matériel de bureau et frais pour photocopies : KCHF 468, frais de téléphonie : KCHF 213, frais de conseil : KCHF 333).

Les charges informatiques d'un montant de KCHF 2523 contiennent tous les frais de tiers liés à l'informatique (licences, matériel, logiciels, conseil, développement, etc.). Le nouveau projet FIT (renouvellement technique de l'infrastructure) a donné lieu à des coûts plus élevés (KCHF 200) que l'année précédente et certains développements ont été réduits en 2017, principalement sur la base de l'évaluation d'un nouveau fournisseur.

Sous « Autres charges » figurent notamment les charges suivantes : coûts d'enseignement (KCHF 592), coûts publicitaires (KCHF 436), frais de voyage et de représentation (KCHF 342), matériel pour les projets de recherche et de développement (KCHF 152), frais d'énergie (KCHF 130). L'année

précédente, la nouvelle estimation du mode de régulation des coûts de projets avait élevé cette position de KCHF 1291.

20. Amortissements

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Amortissements	54	128
Total Amortissements	54	128

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 54. Certains délais d'amortissement étant écoulés, le montant a diminué par rapport à l'année précédente, notamment dans le domaine des appareils multi-médias et des licences de logiciels. Aucun amortissement non planifié n'est à relever.

21. Résultat financier

Montants en KCHF	31.12.2017	31.12.2016
Charges financières	6	5
Produits financiers	-2	-1
Total Résultats financiers	4	4

La rubrique « Produits financiers » prend en compte les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'escomptes de règlement.

Autres informations

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers (engagements conditionnels)

Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne exerce en tant qu'organisme responsable de la PHBern, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la norme RPC 15. Cela a pour conséquence que les transactions importantes doivent apparaître dans les comptes annuels. A ce jour, il s'agit des éléments suivants :

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Conventions de prestations d'une durée de 4 ans conclues entre le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique d'une part et la PHBern d'autre part	KCHF 58 955 pour l'année 2017 (année précédente : KCHF 59 415)	Conventions de prestations limitées à une durée de 4 ans
Subvention annuelle de la Direction de l'instruction publique à la PHBern		Approbation de la tranche annuelle une fois par an par le Conseil-exécutif

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	29 318 m ² Les frais autorisés liés aux locaux se chiffrent à environ KCHF 7563, sans les charges liées aux bâtiments citées au point 19. (année précédente : 29 318 m ²)	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le canton de Berne sur la fourniture de prestations informatiques pour les applications du personnel	Ne peut pas être chiffré.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le Contrôle des finances du canton de Berne sur la fourniture de prestations de révision	Ne peut pas être chiffré.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

Des opérations entre la PHBern et des offices du canton de Berne, telles que l'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services, ne sont pas qualifiées de transactions importantes avec des parties liées.

Sont considérées comme autres parties liées au sens du guide comptable de la PHBern toutes les participations supérieures à 20 % ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 10 avril 2018 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2017.

Berne, le 10 avril 2018

Elisabeth Schenk Jenzer
Présidente du conseil de l'école

Martin Schäfer
Recteur de la PHBern

Roland Gschwind
Chef Finances et controlling

4.7 Rapport de l'organe de révision

Suivra à l'issue de la révision finale.